Association Foncière Pastorale autorisée

XX

Adresse

N°SIRET

**EXTRAIT N° X-2021 DU REGISTRE DES**

**DELIBERATIONS DE L’ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES**

Séance du XX juin 2021

L’Assemblée des Propriétaires de l’AFPa de XX, dûment convoquée, s’est réuni à XXX, le XX juin 2021 à XXh00.

**Etaient présents :** Mr XX, Mme XX, Mr XX, Mme XX…

*Nombre de voix représentées par les propriétaires présents : XX voix*

*Nombre de voix provenant des pouvoirs* : *XX voix*

*Total des voix représentées* : *XX voix*

*Totalité des voix de l'ensemble des propriétaires* : *XX voix*

*Quorum (moitié du total des voix) :* *XXX voix*

Le quorum n'étant pas atteint (XX voix sur XXX), I'assemblée générale ordinaire fait place à une 2ème assemblée générale ordinaire comme le prévoyait la convocation (article X des statuts de I'AFP).

La réunion s'est déroulée sous la présidence de Mme XX qui a désigné Mme XX comme secrétaire de séance.

L'assemblée des propriétaires dûment convoquée a pris la délibération suivante :

**Election des membres du svndicat ainsi que leurs suppléants :**

Les statuts de I'AFP prévoient l'élection de X titulaires et X suppléants. L'état des mandats des syndics actuels et leur souhait de renouvellement (élection des syndics pour une durée de 3 ans, renouvelables par tiers) des mandats est le suivant :

Titulaires :

* Mr XX
* Mr XX
* Mme XX
* Mme XX

Suppléants :

* Mr XX
* Mr XX
* Mme XX
* Mme XX

L'Assemblée des propriétaires, après avoir délibéré :

- Vote à l'unanimité/la majorité la liste des membres titulaires et suppléants du futur syndicat.

La Présidente

Mme XX

Conformément à l’article 40 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006, le président certifie le caractère exécutoire de l’acte compte tenu de son affichage au siège de l’association ou de sa notification le XX/XX/XXXX